

FCP KOUNOUZ
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET
ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 17 Mars 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 747 904,018 TND, un actif net de 742 520,843 TND et un bénéfice net annuel de 30 291,206 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-KOUNOUZ » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 « Evaluation des autres placements » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par FCP KOUNOUZ pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenu le 29 aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différents parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 02 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes:

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-23	31-déc.-22
Portefeuille-titres	3.1	579 446,605	544 524,169
Obligations de sociétés		17 192,040	37 815,480
Emprunts d'Etat		159 766,590	106 901,459
Actions et droits rattachés		371 589,175	364 631,850
Titres des Organismes de Placement Collectif		30 898,800	35 175,380
Placements monétaires et disponibilités	3.3	167 811,249	174 821,524
Placements monétaires		72 197,780	70 498,497
Disponibilités		95 613,469	104 323,027
Créances d'exploitation	3.5	646,164	481,468
Total Actif		747 904,018	719 827,161
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	1 837,754	1 791,484
Autres créditeurs divers	3.7	3 545,421	2 429,880
Total Passif		5 383,175	4 221,364
Actif net		742 520,843	715 605,797
Capital	3.8	713 017,932	691 367,264
Sommes distribuables	3.11	29 502,911	24 238,533
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de la période		29 502,911	24 238,533
Actif net		742 520,843	715 605,797
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		747 904,018	719 827,161

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Revenus du portefeuille titres	3.2	31 711,653	25 057,338
Dividendes titres OPCVM		1 481,700	-
Revenus des obligations		3 097,152	4 508,048
Revenus des emprunts d'Etat		5 400,421	3 464,290
Revenus Actions et droits rattachés		21 732,380	17 085,000
Revenus des placements monétaires	3.4	9 886,944	8 145,012
Revenus des billets de trésorerie		-	-
Revenus des certificats de dépôt		-	-
Revenus des comptes à vue		3 503,569	4 815,666
Revenus des prises en pensions		6 383,375	3 329,346
Total des revenus des placements		41 598,597	33 202,350
Charges de gestion des placements	3.9	7 126,508	6 588,086
Revenus nets des placements		34 472,089	26 614,264
Autres charges	3.10	4 954,561	3 020,794
Résultat d'exploitation		29 517,528	23 593,470
Régularisation du résultat d'exploitation		14,617	645,063
Sommes distribuables de la période		29 502,911	24 238,533
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14,617	(645,063)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 287,036	37 263,466
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(896,328)	3 130,376
Frais de négociation de titres		(617,030)	(1 623,484)
Résultat de la période		30 291,206	62 363,828

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 DECEMBRE 2023

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	30 291,206	62 363,828
Résultat d'exploitation	29 517,528	23 593,470
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 287,036	37 263,466
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	(896,328)	3 130,376
Frais de négociation de titres	(617,030)	(1 623,484)
Distributions de dividendes	0,000	0,000
Transaction sur capital	(3 376,160)	97 987,394
Souscription	0,000	169 000,048
Capital	0,000	93 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	73 657,223
Régularisation des sommes distribuables	0,000	2 142,825
Rachat	3 376,160	71 012,654
Capital	1 800,000	38 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 561,543	31 414,892
Régularisation des sommes distribuables	14,617	1 497,762
Variation de l'actif net	26 915,046	160 351,222
Actif net		
En début de période	715 605,797	555 254,575
En fin de période	742 520,843	715 605,797
Nombre d'actions		
En début de période	3 704	3 153
En fin de période	3 686	3 704
Valeur liquidative	201,444	193,198
Taux de rendement de la période	4,268%	9,708%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2023
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds :

FCP KOUNOUZ est un FCP de catégorie mixte de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 21 Mai 2008 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 28 juillet 2008.

Son capital initial s'élève à 500 000 TND divisés en 5 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2023, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Le fonds détient une souche de BTA, valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- BTA 7.2% Février 2027,
-

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 . Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le FCP procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus de placements monétaires sous une rubrique distincte « revenus des prises en pension ».

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 579 446 ,605 Dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur actuelle au 31/12/2023	% actif
-	<u>Actions</u>	71 890	385 568,308	371 589,175	49,684%
TN0007300015	ARTES	9 200	54 319,880	59 487,200	7,954%
TN0003100609	BNA	8 100	74 206,461	65 796,300	8,797%
TN0002200053	BT	3 000	15 170,340	16 014,000	2,141%
TN0001300557	BTE (ADP)	3 065	37 844,250	15 233,050	2,037%
TN0007310139	HANNIBAL LEAS.AA	2 000	10 380,000	10 540,000	1,409%
TN0007540016	NBL AA	6 000	34 700,000	31 734,000	4,243%
TN0007610017	SAH AA	175	1 719,375	1 397,725	0,187%
TN0006590012	SIAME	18 350	64 366,819	69 986,900	9,358%
TN0002600955	STB	18 000	66 061,183	66 600,000	8,905%
TN0007200017	WIFAK LEAS	4 000	26 800,000	34 800,000	4,653%
	<u>Titres OPCVM</u>	300	30 755,700	30 898,800	4,131%
TNO5BUFFR7Y6	SICAV AL HIFADH	300	30 755,700	30 898,800	4,131%
	<u>Obligations de sociétés</u>	1 050	16 800,000	17 192,040	2,299%
TN0003600509	ATB 2007/1(25 ANS)	50	1 800,000	1 886,440	0,252%
TN0007200173	WIB ISLAMIQUE 2019-1 A	1 000	15 000,000	15 305,600	2,046%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	1 055	151 095,000	159 766,590	21,362%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	55	51 095,000	54 195,660	7,246%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	500	50 000,000	52 782,000	7,057%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	250	25 000,000	26 394,465	3,529%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	250	25 000,000	26 394,465	3,529%
	TOTAL		567 419,008	579 446,605	77,476%

Les entrées en portefeuille titres en 2023 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés cotées	79 195,020
Obligations sociétés	-
Emprunts d'Etat	50 000,000
Actions SICAV	-
TOTAL	129 195,020

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Actions sociétés cotées	74 570,208	73 606,240	- 963,968
Obligations sociétés	20 200,000	20 200,000	-
Emprunts d'Etat	-	-	-
Actions SICAV	4 100,760	4 168,400	67,640
TOTAL	98 870,968	97 974,640	- 896,328

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 31 711,653 DT Dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Dividendes	23 214,080	17 085,000
- des actions admises à la cote	21 732,380	17 085,000
- des Titres OPCVM	1 481,700	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 497,573	7 972,338
Revenus des obligations de sociétés	<u>3 097,152</u>	<u>4 508,048</u>
- intérêts	3 097,152	4 508,048
- primes de remboursement	-	-
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>5 400,421</u>	<u>3 464,290</u>
- intérêts	5 400,421	3 464,290
- primes de remboursement	-	-
TOTAL	31 711,653	25 057,338

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 167 811,249 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2023	% actif
PLACEMENTS MONETAIRES		72 000,000	72 197,780	9,653%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Pension livrée ATB au 31/01/2024 à 8,99% pour 41 jours : 79 BTA 7.5% Décembre 2028		72 000,000	72 197,780	9,653%
Disponibilités		95 613 ,469	95 613,469	12,784%
Dépôts à vue		96 130 ,016	96 130,016	12,853%
Sommes à l'encaissement		3 365 ,124	3 365,124	0,450%
Sommes à régler		-3 881, 671	- 3 881,671	-0,519%
TOTAL GENERAL		167 613,469	167 811,249	22,438%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2023 à 9 886,944 DT et représente le montant des revenus des différents placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des billets de trésorerie	0,000	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	3 503,569	4 815,666
Revenus des prises en pensions	6 383,375	3 329,346
TOTAL	9 886,944	8 145,012

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 646,164 TND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	0,000
Agios créditeurs à recevoir	646,164	481,468
TOTAL	646,164	481,468

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 1 837,754 DT et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Commission distributeurs (TSB et TSI)	643,211	627,019
Commission gestionnaire (TSI)	735,102	716,590
Commission dépositaire (TSB)	459,441	447,875
TOTAL	1 837,754	1 791,484

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 3 545,421 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	62,889	60,419
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	3 482,532	2 369,461
TOTAL	3 545,421	2 429,880

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

	2023	2022
Capital au 31-12-2022		
Montant (en nominal)	370 400,000	315 300,000
Nombre de Parts	3 704	3 153,000
Nombre de porteurs de Parts	31	36
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	-	93 200,000
Nombre de parts émises	-	932
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	1 800,000	38 100,000
Nombre de parts rachetées	18	381
Capital au 31-12-2023		
Montant (en nominal)	368 600,000	370 400,000
Sommes non distribuables	344 417,932	320 967,264
Montant du capital au 31-12	713 017,932	691 367,264
Nombre de parts	3 686	3 704
Nombre de porteurs de Parts	31	31

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-175,820	-586,640
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur actions et droits	2 332,513	26 771,454
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur Emprunt d'Etat	130,343	11 078,652
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	67,640	2 277,470
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-963,968	852,906
Frais négociation de titres	-617,030	-1 623,484
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	773,678	38 770,358
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	345 205,797	239 954,575
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	0,000	73 657,223
Régularisations sommes non distribuables rachats	-1 561,543	-31 414,892
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	344 417,932	320 967,264

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 7 126,508 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Commission distributeurs (TSI & TSB)	2 494,277	2 305,824
Commission gestionnaire (TSI)	2 850,606	2 635,226
Commission dépositaire (TSB)	1 781,625	1 647,036
TOTAL	7 126,508	6 588,086

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 954,561 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2022
Redevance CMF	712,626	658,804
Honoraires commissaire aux comptes	4 241,935	2 361,990
Dotations aux amortissement et provisions	0,000	0,000
TOTAL	4 954,561	3 020,794

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2023	29 517,528	0,000	-14,617	29 502,911
SOMMES DISTRIBUTABLES				29 502,911

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
- Titres à recevoir	-3 881,671	-3 712,768
Total	-3 881,671	-3 712,768

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	11,286	8,964	8,803	3,351	9,021
Charges de gestion des placements	-1,933	-1,779	-2,076	-1,004	-1,747
REVENUS NET DES PLACEMENTS	9,352	7,185	6,727	2,347	7,273
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,344	-0,816	-1,283	-0,413	-0,918
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8,008	6,370	5,444	1,935	6,355
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,004	0,174	-0,706	1,379	-0,097
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	8,004	6,544	4,738	3,313	6,258
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	0,620	10,060	5,580	-9,186	2,660
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,243	0,845	-6,441	1,613	0,627
Frais de négociation de titres	-0,167	-0,438	-0,345	-0,195	-0,268
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	0,210	10,467	-1,205	-7,768	3,020
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8,218	16,837	4,239	-5,834	9,375
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	0,210	10,467	-1,205	-7,768	3,020
Régularisation du résultat non distribuable	0,032	0,084	3,595	-6,244	0,407
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0,242	10,552	2,389	-14,012	3,426
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	201,444	193,198	176,103	168,976	179,675

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,971%	1,030%	1,179%	0,857%	0,952%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,675%	0,472%	0,728%	0,529%	0,500%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,022%	3,690%	3,091%	2,246%	3,462%
Actif Net Moyen	733 865,590	639 415,818	555 254,575	764 208,692	583 238,242

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement" TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.